

Hôpital du Valais
Spital Wallis



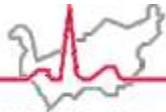
L'organisation du don d'organes en Suisse

Corinne Delalay-Marti

Coordinatrice générale du PLDO

Coordinatrice locale du don d'organes au CHVR

C. Delalay-Marti, CG/CL du don d'organes et tissus

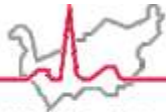


Hôpital du Valais
Spital Wallis

Swisstransplant



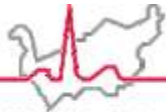
Coordinateur locale du don d'organes et tissus



Hôpital du Valais
Spital Wallis



Coordinateurs de prélèvement et transplantation

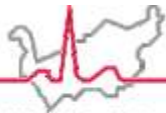


Hôpital du Valais
Spital Wallis



HUG 
Hôpitaux Universitaires de Genève

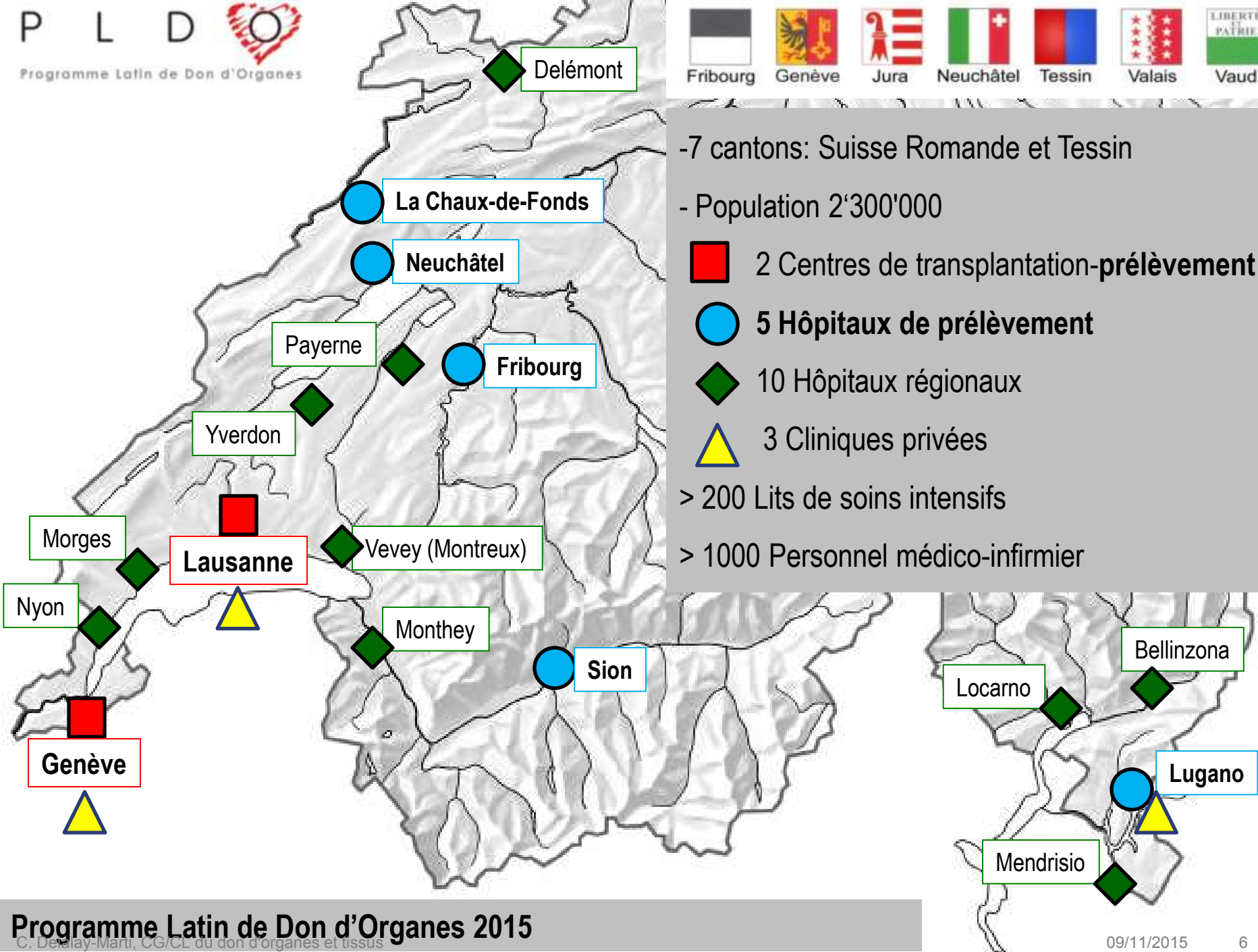








Hôpital du Valais
Spital Wallis

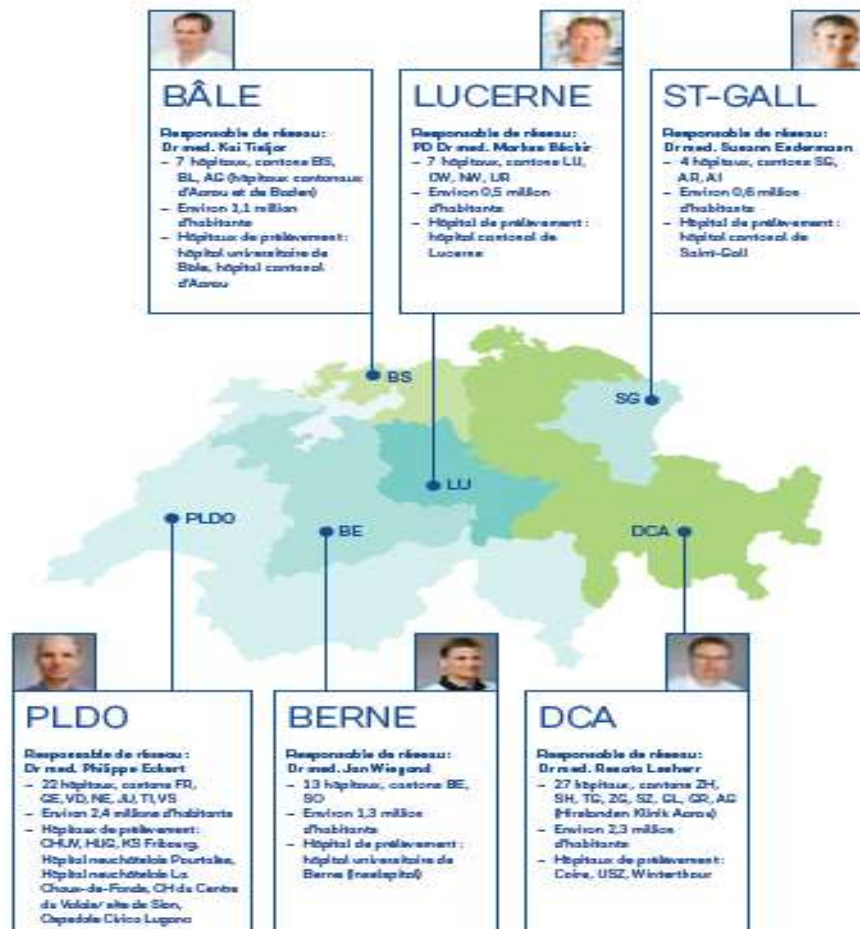
Hôpitaux CHUV-HUG



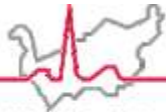


- 7 cantons: Suisse Romande et Tessin
- Population 2'300'000
-  2 Centres de transplantation-prélèvement
-  5 Hôpitaux de prélèvement
-  10 Hôpitaux régionaux
-  3 Cliniques privées
- > 200 Lits de soins intensifs
- > 1000 Personnel médico-infirmier

Les différents réseaux

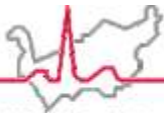


Hôpitaux universitaires et St. Gall



Hôpital du Valais
Spital Wallis





Hôpital du Valais
Spital Wallis

Comité National du Don Organes

SWISS
transplant



CNDO

Nationaler Ausschuss für Organspende
Comité National du don d'organes

Comité Médical (CM)



- Est chargé des questions concernant les transplantations.
- Aux côtés des groupes de travail, le CM joue un rôle déterminant dans l'élaboration et l'amélioration des règles d'attribution.
- Le CM est constitué des présidents des groupes de travail et des représentants des centres de transplantation.

Conseil de fondation



- Pierre-Yves Maillard
Président
Président du Conseil d'État du canton de Vaud, chef du département de la santé et de l'action sociale, Lausanne
- Marie-Louise Baumann
Vice-présidente
- Prof. Dr med. Philippe Morel
Vice-président
Médecin-chef du service de chirurgie viscérale, Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
- Dr med. Isabelle Binet
Médecin-chef, chef de l'unité de néphrologie et de médecine de la transplantation (KSSG)
Présidente du Comité Médical (CM)
- Dr med. Raymond Friolet
Responsable Valais romand, unité de soins intensifs, hôpital de Sion
Représentant de la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI)
- Bert Haak
Chef de service Dialyse, Fédération suisse pour tâches communes des assureurs
- Prof. Dr med. Christoph Haberthür
Médecin-chef Anesthésie, Institut d'anesthésiologie et médecine intensive de l'Université de Zurich
- Dr med. Peter Indra, MPH
Directeur du domaine Soins de santé, département de santé, Bâle-Ville
Représentant de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
- Toni Krucker
Membre du directoire de l'Association Suisse des Transplantés (AST), Birmensdorf
- Thérèse Meyer-Kaelin
Conseillère nationale, PDC Fribourg, Estavayer-le-Lac





APPORTS	MESURES Mesures prévues	RETOMBÉES Retombées objectifs	RÉSULTATS Résultats objectifs	IMPACTS Impacts objectifs
Ressources Financement Structures Processus	<p>Champ d'action: formation du personnel médical</p> <ul style="list-style-type: none"> Les formations universitaires et postgrades spécialisées pour le personnel médical doivent faire partie du cursus obligatoire. La formation spécifique aux coordinateurs locaux est obligatoire et certifiée. Un cours de communication axé sur l'annonce des mauvaises nouvelles est intégré dans la formation des spécialistes en soins intensifs. Les personnes menant l'entretien avec les proches doivent suivre un cours de communication. Un module de base est proposé aux non-spécialistes (p. ex. aux médecins de famille). 	Tous les spécialistes médicaux impliqués dans le processus de don d'organes bénéficient d'une formation ad hoc.	Tous les donneurs d'organes potentiels sont identifiés.	<p>Le taux de donneurs décédés est de 20 par million d'habitants.</p> <p>Le nombre d'organes transplantés provenant de donneurs décédés est de 500 ou plus par an.</p>
	<p>Champ d'action: processus et gestion de la qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> Des directives assurent des processus uniformes du don. On dispose de check-lists pour la détection des donneurs. Des care teams permettent un échange entre les spécialistes 1 à 2 fois par année. La coordination des donneurs et la coordination des transplantations sont séparées. L'assurance qualité commencée avec SwissPOD est poursuivie et améliorée. Les coordinateurs locaux sont auditionnés par le CNDO ou le réseau. Il est possible de procéder à des analyses/débriefings locaux et immédiats. 	<p>Le processus de don se base sur des directives valables dans toute la Suisse.</p> <p>La qualité du travail en matière de don est contrôlée.</p>	Aucun donneur susceptible de faire un don n'est omis.	
	<p>Champ d'action: structures et ressources des hôpitaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Les tâches et les responsabilités sont définies et assumées aux trois niveaux du réseau de coordination. Les cantons financent les coordinateurs locaux, ces derniers disposent du temps nécessaire pour les tâches liées au don. Le financement de dépenses non couvertes est assuré. Représentation des dons d'organes dans la structure tarifaire des DRG. Dans la mesure où les rôles des coordinateurs locaux et régionaux sont clarifiés et acceptés, des incitations financières peuvent être créées et la reconnaissance peut être assurée. 	<p>Les structures organisationnelles sont claires aux trois niveaux.</p> <p>Les services de soins intensifs disposent de personnel et de capacités en suffisance.</p>	Aucun organe susceptible d'être transplanté n'est omis.	
	<p>Champ d'action: campagnes et relations publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> La Confédération et les cantons s'engagent dans la limite de leurs compétences en faveur du don d'organes. Les campagnes d'information visent les jeunes et les personnes âgées. La question de la distribution de cartes de donneurs et de matériel d'information par les caisses maladie est clarifiée. Les médias sont informés de manière transparente et compétente sur la thématique du don d'organe. 	<p>La Confédération et les cantons interviennent de façon continue pour le don d'organes.</p> <p>30 % de la population a exprimé sa volonté. Plus de 50 % de la population a informé les proches de sa volonté.</p> <p>La population a une position favorable quant au don d'organes et à la transplantation.</p>	Le taux de refus est inférieur à 40 %.	

CADRE LÉGAL, POLITIQUE, FINANCIER ET SOCIÉTAL

Organigramme

